

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL MUNICIPAL



La séance de l'assemblée s'est tenue hier soir, sur l'ensemble des délibérations présentées et votées, voici celles qui ont marqué la séance : la subvention accordée par la Ville pour venir en aide au peuple ukrainien, la commission ad hoc créée dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la charte d'amitié qui nous lie à Saint-Jean-de-Luz et la formalisation de nos attaches historiques et l'observatoire de l'égalité femmes-hommes.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En soutien à la population ukrainienne durement, durablement et cruellement touchée par la guerre, les Saint-Germainois ont été nombreux à répondre à l'élan de solidarité national en faveur de l'Ukraine.

Plusieurs collectes ont été organisées sur le territoire de la commune nouvelle à l'initiative de la Ville en collaboration avec les paroisses Saint-Germain et Saint-Léger, la paroisse gréco-catholique de Saint-Germain-en-Laye, en lien avec les scouts ukrainiens, le jumelage de Konstantin-Jeziorna, le Rotary-club de Saint-Germain et de Konstantin, L'Arbre à pain et plusieurs villes de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, avec le soutien des bénévoles qui se sont fortement mobilisés pour assurer collectes et logistique. La Ville, en lien avec les services de l'État, a mis en place un recensement des solutions d'hébergement pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Beaucoup de Saint-Germainois ont exprimé leur volonté d'accueillir bénévolement, à leur domicile, des familles.

Notre commune a décidé d'apporter une aide d'urgence de 20 000 €, qui sera versée à la Croix-Rouge française pour le déploiement de ses activités humanitaires en Ukraine et dans les pays limitrophes. Elle interviendra en Ukraine sur les premiers secours et organisera l'accueil des réfugiés dans les pays limitrophes.



OLYMPISME



Saint-Germain-en-Laye est labellisée Terre de Jeux de

puis 2019 et Centre de préparation aux jeux depuis 2020. Elle accueillera une/des délégation(s) olym-

pique(s) et paralympique(s) majeure(s) en amont et pendant les jeux de Paris 2024.

Afin d'assurer la mobilisation nécessaire à une action réussie, d'un héritage sociétal important et pour entraîner les Saint-Germainois dans le mouvement des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), il est nécessaire de disposer d'organes de suivi du programme et de synergie des actions rassemblant l'ensemble des acteurs concernés.

Saint-Germain-en-Laye a été choisie par le comité de Paris 2024 pour participer à cette chaîne du volontariat. Dans ce cadre, elle souhaite mettre en place un Conseil aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, pour :

- > la recherche de synergies entre les acteurs des JOP,
- > D'être le relais ascendant et descendant des décisions et actions menées auprès des secteurs dont elles sont issues ou dont elles sont membres,
- > D'être un laboratoire d'idées,
- > De conseiller la décision sur les événements d'ampleur et appels à projets.

Cette commission ad hoc est composée d'un collège de membres de droit, d'un collège d'associations sportives, d'un collège d'associations non sportives, d'un collège d'usagers, d'un collège éducation et d'un collège social.

SIGNATURE

Il existe entre les villes de Saint-Jean-de-Luz et Saint-Germain-en-Laye des liens historiques étroits et des similitudes fortes qui confortent un sentiment d'amitié et de coopération. Elles partagent un héritage historique et ont la volonté de placer la question du développement durable au centre de leurs actions.

Elles sont terres de sport, de culture et de tourisme. Leur rayonnement se traduit par le classement en « station Tourisme », par une programmation culturelle foisonnante, de nombreuses manifestations qui rythment l'année et un effort constant pour protéger et valoriser leur patrimoine historique.

Elles sont donc convaincues de la pertinence et de la nécessité du développement des relations d'amitié et de collaboration entre elles, conscientes de leurs intérêts particuliers, de la pertinence et de la valeur des relations personnelles entre leurs habitants.

Plusieurs échanges et rencontres ont déjà eu lieu

Responsable de la communication

Nathalie GRÉGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83 / 06 50 79 76 63



entre les deux cités et des événements festifs traduisent cette amitié, à l'exemple des Fêtes luziennes organisées à Saint-Germain-en-Laye depuis 2019.



Pour développer ces relations et cet esprit de partage, elles souhaitent ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration et ont donc pris la décision d'établir des relations d'amitié et de coopération formalisées par la signature d'une charte commune.

Celle-ci permettra d'animer les territoires, de développer les actions

communes au profit de tous leurs publics, de permettre des échanges de bonnes pratiques dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, de la valorisation patrimoniale et le rayonnement touristique, avec une attention particulière portée au jeune public.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Ville de Saint-Germain-en-Laye agit pour une société plus juste, solidaire, pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit réelle et place la question de l'égalité femmes-hommes au cœur de ses politiques. Elle propose chaque année dans le cadre de son rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes une présentation de ses actions en matière de ressources humaines et de la prise en compte de ces enjeux dans ses politiques publiques.

En 2020, trois élues ont été chargées de ce sujet et de mettre en place un groupe de travail dédié, qui a impulsé la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et la création d'un observatoire de l'égalité femmes-hommes.

Cette charte compte 30 articles intéressant tous les domaines d'actions des collectivités territoriales.

Elle énonce les droits et précise les principes et outils nécessaires à sa mise en œuvre :

- > représentation et participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision,
- > prise en compte de la lutte contre les autres facteurs de discrimination (origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicap...),
- > élimination des stéréotypes sexués qui influencent les comportements et les politiques développées par les autorités locales,
- > intégration du genre dans l'ensemble des activités, politiques et développées par la collectivité en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de service, aménageur.

La Ville, pour acter son engagement, a souhaité la création d'un Observatoire pour l'égalité femmes-hommes en s'appuyant sur la compétence des Saint-Germainois ayant démontré une expertise en la matière, dont les missions seront de proposer des mesures et d'analyser les projets portés par la Ville, en matière d'égalité, au regard des mutations de la société et des défis de demain.



Responsable de la communication

Nathalie GRÉGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83 / 06 50 79 76 63

